

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

51^{ème} Ronde Régionale du JURA - PEA Les 01– 02 Février 2020

- Coupe de France des rallyes 2020 (coef 2)
- Compte pour le challenge ligne Bourgogne Franche Comté
- Challenge ASA Jura 2020

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	15 Décembre 2019
Ouverture des engagements :	15 Décembre 2019
Clôture des engagements :	22 Janvier 2020 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	1 ^{er} Février 2020 à 7h00 (Peugeot Champagnole)
Dates et heures des reconnaissances :	1 ^{er} Février 2020 de 07h30 à 14h00
Vérifications des documents le :	1 ^{er} Février 2020 de 07h00 à 14h30
Lieu :	Peugeot Champagnole
Vérifications des voitures le :	1 ^{er} Février 2020 de 07h00 à 14h30
Lieu :	Peugeot Champagnole
Heure de mise en place du parc de départ le :	1 ^{er} Février de 07h00 à 15h00
Lieu :	Oppidum
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	1 ^{er} Février à 12h00
Lieu :	Salle Javelle Champagnole
Publication des équipages admis au départ le :	1 ^{er} Février à 15h30
Lieu :	Salle Javelle Champagnole
Publication des heures et ordres de départ le :	1 ^{er} Février à 15h30
Lieu :	Salle Javelle Champagnole
Briefing des pilotes le :	1 ^{er} Février à 12h00
Lieu :	Oppidum Champagnole
Départ de la 1 ^{ère} étape :	1 ^{er} Février à 16h00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape (Première voiture) le :	1 ^{er} Février à 20h00
Lieu :	Oppidum Champagnole
Départ de la 2 ^{ème} étape :	02 Février à 06h00
Arrivée de la 2 ^{ème} étape (Première voiture) le :	02 Février à 13h00
Lieu :	Oppidum Champagnole

Vérification finale le : 02 Février 2020
Lieu : Garage Peugeot CHAMPAGNOLE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : 02 Février 2020 à ½ heures après le dernier concurrent
Remise des prix le : 02 Février à 15h00 Lieu : Oppidum Champagnole

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise la Ronde du JURA en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Autosport des neiges organise la Ronde du JURA en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro..... en date du

Comité d'Organisation

Président : Jacky LEPEULE

Membres : Le bureau et les membres de l'Association AUTOSPORT DES NEIGES

Secrétariat du Rallye pour les Officiels

Mr Jacky LEPEULE

22 Val du Fort

25300 La Cluse et Mijoux

Tel : 06.81.32.23.23

Email : autosportdesneiges@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les Concurrents

Mme Pauline VIVOT & Alexis COURDIER

5b Chemin St Roch

25300 Pontarlier

Tel : 06.89.59.04.30

Email : autosportdesneiges@gmail.com

Permanence du Rallye : Salle Javelle à CHAMPAGNOLE

Le: 1^{er} Février de 6h00 à 21h00 et le 2 Février de 6h00 à 15h00

Organisateur Administratif

Nom : **Association Sportive Automobiles du JURA (ASA JURA)**

Adresse postale : 5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Tel

:

..07.61.97.07.84

Adresse mail : asa.jura@laposte.net

Site internet : www.jura.fr

Organisateur technique

Nom : **Autosport des neiges**

Adresse : 22 Val du Fort 25300 La Cluse et Mijoux

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président de Collège : JUGNIOT Joël 1412 - 6813
Commissaires Sportifs : CHARLEUX Josiane 0403 – 9434
SOUFFLET Bernard 0403 – 18577

Directeur de Course : HAMON Christian 0408 - 29685

Directeur de Course Adjoint : DREAU Philippe 0420 – 2281
Directeur adjoint PC ES 1 / 3 / 5 PORA Gérard 0418 - 57091
Directeur Adjoint PC ES 2 / 4 / 6 BROTTIER Jean Paul 0408 - 13533

Directeur de course ES 1 / 4 / 6 OUDIN Jean Christophe 0326 - 236865
Directeur adjoint PEUGEOT Martial 0411 – 44386

Directeur ES 2 / 3 / 5 BERTRAND Jacky 0403 - 14532
Directeur Adjoint DELOY Jean Marc 0409 – 6830
Directeur Adjoint LEGAL Jacques 0413 – 9383
Directeur inter ES 3 / 5 LEGAL Jacques 0413 - 9383

Directeur de course 00 BRODUT Marc 0413 – 111034
Directeur de course Administratif – Parc DUROC Denis 0411 - 147050
Médecin Chef : ES 2 / 3 / 5 CHERREAU Stéphanie
Médecin : ES 1 / 4 / 6 CHERREAU Patrick

Chronométrage Sylvie FAIVRE - Gérard GARCHON– Françoise FRANCHI – Sylvie AUBERT

Voiture Tricolore BENOIT Hubert 0411 – 3617
Voiture Autorité LEPEULE Jacky 0408 - 13663
Voiture Balai PANSERI Xavier 0408 - 3910

Commissaires Techniques (Responsable) : QUERRY Laurent 0412 – 212893
REVERCHON Jean Louis 0421 – 6835
GUYOT Michel 0408 – 4432
CUENOT Claude 0405 - 4454
BULLIER Serge 0421 - 19678

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : REVERCHON Martine 0409 - 14505

Chargés des relations avec la presse : GUINCHARD Raymond 0408 - 9092

1.2P. ELIGIBILITE

La RONDE DU JURA 2020 compte pour

- Coupe de France des rallyes 2020 (coef 2)
- Pour le challenge ligue Bourgogne Franche Comté 2020
- Pour le Challenge ASA Jura 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à la Ronde du JURA doit adresser au secrétariat du rallye pour les concurrents (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 22 JANVIER 2020 (Minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|---|-------|
| • Avec la publicité facultative des organisateurs : | 360 € |
| • Equipage 100% ASA JURA : | 340 € |
| • Sans la publicité facultative des organisateurs : | 720 € |

NOUVEAUTE 2020

Réduction "parrainage" : Réduction de 50€ sur les droits d'engagement à 360€ consentie à tout équipage autorisé à prendre le départ de la Ronde du Jura 2020, et dont l'engagement parvient au secrétariat de l'épreuve *accompagné* de celui d'un concurrent qui n'a pas participé et pas engagé à l'édition 2019 et qui sera lui-même autorisé au départ (*même enveloppe, droits d'engagement joints*). Un pilote peut parrainer plusieurs concurrents, jusqu'à concurrence du droit d'engagement.

Ces engagements accompagnés des droits devront impérativement être insérés dans la même enveloppe, sans aucune déduction.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à établir à l'ordre de : **AUTOSPORT DES NEIGES**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De **30 %** pour les demandes reçues 8 jours avant la compétition,

De **50 %** pour les demandes reçues 5 jours avant la compétition.

De **100 %** pour les demandes reçues 1 jour avant la compétition.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif lors de vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

La Ronde du JURA représente un parcours de 203 km.

Elle est divisée en 2 Étapes et 3 sections.

Elle comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.0 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 4 / 6 " Le Belvédère" 4.5Km (Nouvelle ES)
- ES 2 "Super spéciale Ville de Champagnole" de 1.9Km (Parcours modifié)
- ES 3 / 5 « La Haute Joux" de 12,3 Km (Parcours modifié)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Nouveauté 2020

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 2 passages

Sauf pour la super spéciale qui se fera en 1 seul passage avec la voiture de course après la sortie du parc fermé de départ.

6.2.1P

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du Samedi 01 Février 2020 de 7h30 à 14h00.

6.2.2. VEHICULES

Véhicules de série avec pneus route homologués.

Autocollant avec la mention "Reconnaissance"

Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé

6.1.4. DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, les 10 premiers engagements reçus seront retenus.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

	Scratch	Groupe	Classe				2 Roues motrices	100% Féminin
			1 à 4 Partants	5 à 9 Partants	10 à 14 Partants	15 Partants et plus		
1er	300€ + Engagement 2021 + 1 coupe	150€ + 1 coupe	200€ + 1 coupe	250€ + 1 coupe	300€ + 1 coupe	350€ + 1 coupe	150€ + 1 coupe	Engagement 2021 + 1 coupe
2e	200€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	1 coupe	150€ + 1 coupe	200€ + 1 coupe	250€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	1 Coupe
3e	150€ + 1 Coupe	50€ + 1 coupe		100€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe	150€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	1 Coupe
4e					50€ + 1 coupe	100€ + 1 coupe		